

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de la Santé

*Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique*



Université Tunis El Manar

Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis



APPEL A CANDIDATURE POUR LE :
Mastère de Recherche en « Sciences de la Nutrition »



**MASTÈRE DE RECHERCHE
EN SCIENCES DE LA NUTRITION**

Nourrir la science, éclairer la santé

**ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ET
TECHNIQUES DE LA SANTÉ DE TUNIS**

Responsable : Pr Fethi Ben Slama

Coordinatrice : Dr Amira Arfaoui

Période de candidature et dépôt du dossier :

Du 01 au 20 Juillet 2026

Année universitaire 2026/2027

Objectifs de la formation :

Le mastère de recherche en sciences de la nutrition de l'école supérieure des sciences et techniques de la santé de Tunis a pour but de former des spécialistes capables de comprendre en profondeur les mécanismes biologiques, physiologiques et sociétaux de la nutrition humaine. Il prépare les étudiants à une carrière dans la recherche scientifique, l'enseignement supérieur, en poursuivant un cursus doctoral dans le domaine des sciences de la vie, de la santé ou de la nutrition.

Compétences développées :

- Maîtrise des bases physiologiques et biochimiques de la nutrition.
- Connaissances approfondies en épidémiologie nutritionnelle et en santé publique.
- Capacités d'analyse critique des publications scientifiques.
- Conception, conduite et valorisation de projets de recherche.
- Utilisation d'outils statistiques et bio-informatiques appliqués à la nutrition.

Durée et organisation :

Durée : 2 ans (M1 + M2)

Stage de recherche obligatoire en laboratoire

Mémoire à soutenir en fin de M2

1. Les candidats à ce mastère

Ce mastère concerne les titulaires :

a/ d'une licence (appliquée ou nationale) en Nutrition Humaine.

b/ d'une licence (appliquée ou nationale) en ou en Biologie Médicale ou en Puériculture ou en Sciences Maïeutiques de l'ESSTST.

c/ d'une licence (appliquée ou nationale) en Sciences agro-alimentaires ou en Sciences des aliments.

d/ d'un diplôme d'ingénieur de l'Institut National Agronomique de Tunisie (INAT), des Sciences Appliquées et de Technologies de Tunis (INSAT de Tunis) et de l'Ecole Supérieure des Industries Alimentaires de Tunis (ESIAT).

e/ d'un diplôme de Professeurs paramédicaux (PPM) ou à défaut un diplôme de Techniciens Supérieurs en Nutrition Humaine.

2. Le nombre d'étudiants prévu

La présente promotion de ce mastère de recherche en Sciences de la Nutrition Humaine est **fixée à 27**, avec **la répartition suivante** des quotas :

Spécialités et types de diplômes	Quotas accordés
Licence (appliquée ou nationale) en Nutrition Humaine	14
Licence (appliquée ou nationale) en Biologie Médicale ou en Puériculture ou en Sciences Maïeutiques de (l'ESSTST)	05
Licence (appliquée ou nationale) en Sciences agro-alimentaires ou en Sciences des aliments.	02
Diplôme d'ingénieur de l'Institut National Agronomique de Tunisie (INAT), des Sciences Appliquées et de Technologies de Tunis (INSAT de Tunis) et de l'Ecole Supérieure des Industries Alimentaires de Tunis ESIAT.	04
Professeur de l'Enseignement Para Médical « PPM », spécialiste en Nutrition Humaine ou à défaut Technicien Supérieur	01
Candidat étranger : Licencié en Nutrition Humaine ou titulaire d'un diplôme équivalent en sciences des aliments ou de la Nutrition	01

Remarque importante : En cas d'absence de candidats dans les spécialités, ci-haut mentionnées, autres que la licence, nationale ou appliquée, en Nutrition Humaine, leurs quotas respectifs seront attribués aux candidats Licenciés de l'ESSTST parmi les inscrits sur la liste d'attente.

Recommandations :

Il est important de noter que les textes du règlement intérieur de l'ESSTST s'appliquent aux étudiants de ce mastère.

- La présence est obligatoire. Pour chaque semestre, tout étudiant ayant comptabilisé 15% d'absences non justifiées sera éliminé de la session principale de cet enseignement, après décision du comité de mastère.
- Toute absence non justifiée de l'étudiant sélectionné et inscrit, durant le premier mois du premier semestre, aboutira à son remplacement par le premier candidat de la liste d'attente de la même spécialité, ou à défaut par le candidat le mieux classé d'autres spécialités.
- Les PPM ou Techniciens Supérieurs doivent solliciter et recueillir l'accord au préalable de leur institution, par écrit, avant leur inscription.

3. Modalités et critères de la sélection des candidats

La sélection, effectuée par le comité du mastère de recherche en « Sciences de la Nutrition », comporte deux étapes :

- Présélection sur dossier
- Entretien avec un jury proposé par le comité

3-1/ Présélection sur dossier

Le comité du Mastère est responsable de l'évaluation des dossiers et du classement des candidats présélectionnés, par ordre de mérite :

a/ Les titulaires de la licence appliquée ou nationale.

La présélection est effectuée parmi les licenciés qui :

- n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années de la Licence, L1, L2 et L3.
- ayant obtenus le baccalauréat avec au moins **la mention Assez Bien**
- ou réorientés vers une formation en sciences et techniques de la santé de Tunis.
 - venant des Facultés Tunisiennes de Médecine, de Chirurgie dentaire ou de Pharmacie
 - après réussite au concours national de réorientation avec au moins **la mention Assez Bien**
- ou après l'obtention d'une licence d'une institution supérieure tunisienne privée ou étrangère jugée équivalente auprès du ministère de l'enseignement supérieur.

Ce score est calculé de la manière suivante :

$$\text{SCORE de sélection} = \text{Score de la licence}^* + \text{Bonus 1}^{**} + \text{Bonus 2}^{***}$$

$$\text{*Score de la licence} = \text{Moy. L1} + (2 \times \text{Moy. L2}) + (2 \times \text{Moy. L3})$$

Des bonus sont accordés aux candidats dans les conditions suivantes :

** **Bonus 1** : est égal à 3 pour les étudiants ayant obtenu leur licence suite au succès dans les 3 sessions principales des années L1, L2 et L3.

*** **Bonus 2** : est égal à 3 pour les étudiants ayant validé les 180 crédits de la licence.

Remarque : pour les candidats réorientés et venant des Facultés Tunisiennes de Médecine, de Chirurgie dentaire ou de Pharmacie intégrant directement la deuxième année de la licence le score sera calculé comme suit :

$$\text{SCORE de sélection} = \text{Score de la licence}^* + \text{Bonus 1}^{**} + \text{Bonus 2}^{***}$$

$$\text{*Score de la licence} = \text{Moy. (L2 + L3)} \times 5$$

Des bonus sont accordés aux candidats dans les conditions suivantes :

** **Bonus 1** : est égal à 3 pour les étudiants ayant obtenu leur licence suite au succès dans les 2 sessions principales des années L2 et L3.

*** **Bonus 2** : est égal à 3 pour les étudiants ayant validé les 120 crédits de la licence.

b/ Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur :

La présélection est effectuée parmi les candidats qui :

- n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années d'études post les années de préparatoire (AEPP).
- ayant obtenus le baccalauréat avec au moins **la mention Assez Bien**

$$\text{SCORE de sélection} =$$

$$\text{Score des années d'études post-préparatoire : Score AEPP}^* + \text{Bonus 1}^{**} + \text{Bonus 2}^{***}$$

$$\text{*Score d'études post-préparatoire (AEPP)} = \text{Moy. AEPP1} + (2 \times \text{Moy. AEPP2}) + (2 \times \text{Moy. AEPP3})$$

Des bonus sont accordés aux candidats dans les conditions suivantes :

** **Bonus 1** : est égal à 3 pour les étudiants ayant obtenu leur licence suite au succès dans les 3 sessions principales des années AEPP1, AEPP2 et AEPP3.

*** **Bonus 2** : est égal à 3 pour les étudiants ayant validé les 180 crédits des AEPP.

c/ Les PPM

La présélection entre les « PPM » est faite par ordre de mérite, entre les candidats :

- qui n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années de la Licence : L1, L2 et L3.

$$\text{SCORE (PPM)} =$$

$$\text{Score diplôme}^* + \text{Bonus}^{**} + \text{Moy. de la formation PPM}^{***}$$

$$\text{*Score diplôme} = \text{Moy. du L1} + (2 \times \text{Moy. du L2}) + (2 \times \text{L3})$$

** **Bonus** : est égal à 3 pour les candidats ayant obtenu leur diplôme suite au succès dans les sessions principales des années L1, L2 et L3.

*** **Diplôme du Centre de Formation Pédagogique des Cadres de la Santé)**

d/ Les Techniciens Supérieurs (TS)

La présélection entre les « TS » est faite par ordre de mérite, entre les candidats :

- qui n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années de la Licence : L1, L2 et L3.

$$\text{SCORE (TS)} = \text{Score diplôme}^* + \text{Bonus}^{**}$$

***Score diplôme** = Moy. du L1 + (2 x Moy. du L2) + (2 x Moy. L3)

** **Bonus** : est égal à **3** pour les candidats ayant obtenu leur diplôme suite au succès dans les sessions principales des années L1, L2 et L3.

3.2/ Entretien avec les candidats présélectionnés

Les étudiants présélectionnés, dont la liste sera affichée à l'école et publiée sur le site de l'école, seront convoqués par e-mail, à un entretien avec un jury proposé par le comité du mastère.

Remarque très importante : Les candidats PPM ou TS doivent solliciter et recueillir l'accord au préalable de leur institution, par écrit, avant leur inscription.